



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat  
ancien cimetière - extension n°1  
Concession n° 2146 - SANS NOM  
Délivrée le

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte de notoriété (établi le 18/02/2019) dont une copie est ci-annexée

***Terrain nu sans aucun signe d'entretien autre que celui des services municipaux - aucune délimitation - point d'eau***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_67-AR

Berger  
Levrault

**CONCESSION N° : 2140**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**

**SANS NOM**

**Titre de concession** : Acte de notoriété (établi le 18/02/2019)

**Date d'acquisition** : **Cimetière** : ancien cimetière - extension n°1

**Etat général depuis le dernier procès-verbal** : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

**Superficie** : 6 m<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : pleine terre

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe

**Objets funéraires** : néant

**Liste des défunts inhumés (connus)** : Inconnu

**Observations** : Terrain nu sans aucun signe d'entretien autre que celui des services municipaux - aucune délimitation - point d'eau

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

**➤ Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**\*\* Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**\*\* Christine MANDON (La 1<sup>ère</sup> Adjointe) ;**

**\*\* Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

**Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019**

**Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

**Envoi à la préfecture le 27/09/2022**

**Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023**

**➤ Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

Plan



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°2146

 Acte de concession



Aulnat,  
le 18 février 2019

Mairie d'Aulnat  
Z. Leveque Pierre de Coubertin  
64510 Aulnat

T : 04 73 60 11 11  
F : 04 73 60 11 19

**ACTE DE NOTORIÉTÉ  
D'ATTRIBUTION  
D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE  
DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS**

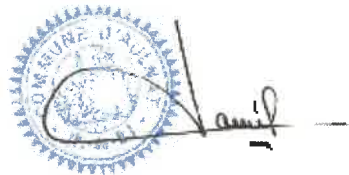
Le Maire de la Commune d'AULNAT soussigné, certifie qu'il n'existe, tant dans les archives de la mairie, dans celles du cimetière, dans celles du Receveur municipal que dans celles des services fiscaux, aucun acte de concession concernant la sépulture située au cimetière d'AULNAT :

**Numéro : 2146**

Et qu'il n'est pas possible d'en déterminer les titulaires.

Constata qu'il est de notoriété publique que cette concession a été délivrée depuis plus de trente ans et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis dix ans au moins.

Le Maire,  
Didier LAVILLE





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°2146

2021





2022



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

**☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023**

